



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'OUEST YVELINES

29 bis rue de la gare – 78890 Garancières –
Tel 01 34 86 65 49 – Courriel : contact@sieed.fr – Site internet : www.sieed.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 mars 2020 A 19h à la Salle des fêtes de Montfort l'Amaury

En exercice : 72 / Présents : 37 – Absents : 35 – Votants : 37

Etaient présents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville* : Patrice Herpe / *Bourdonné* : Patrick Porchez / *Civry la Forêt* : Jean-Luc Rivals / *Condé sur Vesgre* : Michel Barbier / *Dammartin en Serve* : Philippe Andrin / *Dannemarie* : Stéphanette Lebrun / *Grandchamp* : Jean-Paul Baudot / *Houdan* : Claude Richard / *La Hauteville* : Philippe Lelaidier / *Maulette* : Eric Tondu / *Mondreville* : Jacques Bazire / *Orgerus* : Dominique Artel / *Orvilliers* : Gérard Courtelle / *Rosay* : Nordlinde Denis / *Richebourg* : Monique Scelles / *Tilly* : Claude Sayagh / *Villette* : Roland Trousseau

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Bazoches-sur-Guyonne* : Jean Ducrocq / *Béhoust* : Guy Pélissier / *Boissy sans Avoir* : Sylvie Jean / *Flexanville* : François Ligney / *Galluis* : Eric Gaudin / *Gambais* : Régis Bizeau / *Garancières* : Michel Secondat / *Grosrouvre* : Jean-Pierre Pibouleau / *La Queue lez Yvelines* : Jean-Michel Allirand / *Le Tremblay sur Mauldre* : Joseph Le Foll / *Marcq* : Brigitte Martel / *Mareil le Guyon* : Dominique Jouin / *Millemont* : Annie Joseph / *Neauphle-le-Vieux* : Denise Planchon / *Thoiry* : Irène Bouvier / *Vicq* : Heraldo Villegas / *Villiers le Mahieu* : Patrice Couëdon

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Le Mesnil Saint Denis* : Bernard Claisse / *St Lambert* : Pierre Humeau

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Maule* : Hervé Camard

Etaient absents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Bazainville* : Damien Guignard / *Boinvilliers* : Jacques Nedellec / *Boissets* : Audrey Méchali / *Boutigny Prouais* : Evelyne Heulin / *Courgent* : Sylvie Heloin / *Flins Neuve Eglise* : Claude Ferrachat / *Goussainville* : Guillaume Graffin / *Gressey* : Guillaume Fautrat / *Havelu* : Michel Negarville / *Le Tartre Gaudran* : Frédéric Besançon / *Longnes* : Lionel Beaumer / *Montchauvet* : Yves Lecoy / *Mulcent* : William Kemmerling / *Osmoy* : Michel Leclerc / *Prunay le Temple* : Dominique Hamel / *Saint Lubin de la Haye* : Alexis Gerber / *Saint Martin des Champs* : Jean Claude Lauvray Jonnot / *Septeuil* : Yannick Tenesi / *Tacoignières* : Jean-Jacques Mansat

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Auteuil-le-Roi* : Marie-Christine Chavillon / *Autouillet* : Nathalie Garnier / *Goupillières* : Régine François / *Méré* : Alain Colombi / *Montfort l'Amaury* : Pauline Winocour Lefevre / *St Rémy l'honoré* : Toine Bourrat

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Andelu* : Lucie Blaize / *Bazemont* : Jean Bernard Hetzel / *Cresprières* : Christian Bezar / *Davron* : Eric Cuenot / *Herbeville* : Laurent Thiriau / *Montainville* : Sébastien Lefrançois

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Gambaiseuil* : Roland Boscher - *Mittainville* : Jean Dehais

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Milon la Chapelle* : Isabelle Thierry / *St-Forget* : Jean-Luc Jannin -

Secrétaire : Jean-Michel Allirand de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, adjoint au maire de La Queue lez Yvelines

M Jean-Michel Allirand est nommé secrétaire de séance.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Le président remercie les membres présents d'être venus pour la dernière réunion du comité syndical, les élections municipales ayant lieu les 15 et 22 mars 2020.

Il rappelle les échéances pour l'installation du nouveau comité et les décisions à prendre au niveau des conseils municipaux et communautaires :

La réunion d'installation du comité, suite aux renouvellements des conseils municipaux et communautaires est prévue le lundi 20 avril 2020 à 19h, sous réserve d'avoir reçu toutes les délibérations des intercommunalités membres, élisant leurs délégués au SIEED. Lors de la réunion du 20 avril, auront lieu l'élection d'un ou d'une présidente, d'une liste de 3 vice-présidents, d'une liste de 7 assesseurs, membres du bureau et l'élection des délégués du SIEED au SIDOMPE principalement.

Selon les articles L5211-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « ...après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires... ». Le SIEED et le SIDOMPE doivent donc se réunir en principe au plus tard le 24 avril. Il est donc important de transmettre au plus vite, après les élections, les noms des candidats pour être délégué au SIEED à votre communauté de communes ou d'agglomération, afin qu'elles puissent délibérer et transmettre toutes les informations au SIEED, qui après le 20 avril devra transmettre tous les éléments au SIDOMPE, afin que cet EPCI puisse se réunir à son tour.

Par ailleurs, selon les articles L5211-2 et L2122-7-2 du CGCT, les listes pour les élections des membres du bureau, soit les listes de 3 vice-présidents et les listes de 7 membres assesseurs, sont : extrait de l'article L2121-7-2 : « ...sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe... ». Selon l'article 28 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, les dispositions pour étendre l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives des groupements ne s'appliqueront qu'en 2026.

Enfin, pour rappel, pour être membre d'un bureau, il faut être délégué titulaire. Pour être délégué du SIEED, il faut être conseiller municipal.

Afin que le SIEED et le SIDOMPE, puissent respecter tous ces délais, le président demande aux délégués de transmettre ces éléments aux conseils communautaires, pour que les réunions d'installation de leur conseil puissent se faire dès les premières semaines d'avril, les conseillers communautaires étant élus au suffrage universel direct.

Décisions du Président :

- Pas de décision

II – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

1/- Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical en date du 25 février 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte rendu de la séance du 25 février 2020 du comité syndical, réuni à Montfort l'Amaury,

Considérant qu'un exemplaire du compte rendu a été envoyé à chaque délégué, ainsi qu'à chaque mairie et communautés de communes ou communauté d'agglomération membres,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de l'assemblée générale du comité syndical en sa séance du 25 février 2020

2/- Finances :

Le président présente le diaporama du rapport d'activité et des éléments financiers, envoyé par voie dématérialisée, en pièce jointe de la note de synthèse à tous les délégués.

2-1 Compte de gestion du receveur 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu la présentation du compte de gestion du receveur syndical 2019 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat 2019 - 363 052.83 €

Excédent antérieur reporté + 1 623 183.55 €

Résultat de clôture 2019 + 1 260 130.52 €

Section d'investissement :

Résultat d'investissement 2019 + 201 905.38 €

Excédent antérieur reporté + 620 273.99 €

Résultat de clôture 2019 + 822 179.37 €

Résultat global de clôture à fin 2019 + 2 082 309.89 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2019 du receveur de Montfort l'Amaury

2-2 Compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu le budget primitif et les décisions modificatives votées pour l'exercice 2019,

Vu la présentation du compte administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement - 10 940 343.71 €

Recettes de fonctionnement + 10 577 290.88 €

Résultat de fonctionnement 2019 - 363 052.83 €

Excédent antérieur reporté + 1 623 183.35 €

Excédent cumulé de fonctionnement + 1 260 130.52 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement - 339 559.80 €

Recettes d'investissement + 541 465.18 €

Résultat d'investissement 2019 + 201 905.38 €

Résultat antérieur reporté + 620 273.99 €

Résultat cumulé + 822 179.37 €

Le président quitte la salle

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2019, identique au compte de gestion du receveur

2-3 Affectation du résultat 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu le compte administratif 2019,

Vu le compte de gestion du receveur syndical 2019

Considérant que le résultat de clôture 2019 est de :

- + 1 260 130.52 € d'excédent cumulé de fonctionnement

- + 822 179.37 € d'excédent cumulé d'investissement

Considérant qu'il n'y a aucun reste à réaliser fin 2019

Il est proposé d'affecter le résultat ainsi :
1 260 130.52 € en report de la section de fonctionnement
822 179.37 € en report de la section d'investissement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus
- Dit que les reports seront inscrits sur le budget primitif 2020

2-4 Rapport d'activité 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 juillet 1999, reprise à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « *le président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement* »,

Vu le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport transmis aux collectivités membres,

Vu la présentation du compte administratif 2019

Vu la présentation du rapport effectuée par le président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Atteste avoir eu communication du rapport d'activité du SIEED pour l'année 2019,
- Dit qu'il sera transmis aux intercommunalités membres

2-5 Produit ou participation demandé aux intercommunalités en 2020

Produit global attendu pour l'équilibre du budget du SIEED : 9 576 387 €, identique à 2018

Les bases prévisionnelles fiscales n'ayant pas été reçues, le vote de répartition du produit demandé par intercommunalité est reporté

2-6 Budget Primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat 2019

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 25 février 2020,

Vu l'approbation du rapport des orientations budgétaires, voté à l'unanimité le 25 février 2020,

Vu la présentation du Budget primitif 2020 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 11 696 517.62 €

Recettes de fonctionnement 11 696 517.62 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 1 350 940 €

Recettes d'investissement : 1 350 940 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le Budget Primitif 2020

4/- Questions diverses

La déléguée de la CC Cœur d'Yvelines de Boissy sans Avoir demande la position du bureau du SIEED face à la note de l'AMF concernant le papier. M Pélissier, vice-président du SIEED et président du SIDOMPE, indique que la question concerne plutôt le SIDOMPE et fait part à l'assemblée de la baisse du prix de rachat du papier et du carton depuis ces dernières années : 145€ la tonne pour passer à 45€ la tonne l'an dernier, et aujourd'hui le prix est passé à 0.08€ la tonne. Dans ces conditions, le coût du tri étant important, il faudra réfléchir si le papier et le carton devront continuer à être triés

Le président lève la séance à 20h15 heures

Garancières, le 6 mars 2020

Le Président,
Jean-Paul BAUDOT

Le secrétaire de séance
Jean-Michel ALLIRAND

Syndicat Intercommunal
d'Evacuation et d'Elimination
des Dechets de l'Ouest Yvelines

